

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Rvd M Gagnon
Séminaire

JOURNAL D'EDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

AIDÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATION

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, professeur à l'école normale Laval; celles concernant l'administration, à L. J. DEMERS & FRÈRE, imprimeurs-éditeurs, no. 30, rue de la Fabrique, Québec.

SOMMAIRE.—ACTES OFFICIELS: Nomination de commissaires et syndics d'écoles, etc., etc.—Rapport de l'honorable surintendant de l'Instruction publique pour l'année scolaire 1884-85, (Suite).—Bureau des examinateurs catholiques de Montréal.—L'exposition coloniale de Londres.—PÉDAGOGIE: La nouvelle année scolaire.—PARTIE PRATIQUE: I, Dictée.—Rendez service aux pauvres gens.—II, Dictée.—Le matin.—III, Dictée.—Comment on peut maîtriser sa colère.—Les sauterelles du Sahara.—Arithmétique.—Problèmes—Algèbre. DIVERS: Salaire des instituteurs.—Annonces.

10 août courant (1886), de faire les nominations suivantes, savoir:

Commissaires d'écoles.

Comté de Gaspé, "Petit Cap."—M. François Bélan, en remplacement de M. Jean-Bte. Tapp.

Comté d'Ottawa, "Pointe à Gatineau."—M. L. P. Sylvain, en remplacement de lui-même, l'élection n'ayant pas eu lieu aux époques fixées par la loi.

Comté de Témiscouata, "Notre-Dame du Portage."—M. Edouard Thibault, en remplacement de M. Pascal Boucher et M. Bonaventure Boucher, en remplacement de lui-même.

Actes Officiels

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de faire les nominations suivantes, savoir:

Commissaires d'écoles.

Comté de Gaspé, rang Saint-Paul (Barrachois).—M. Aubin Chicoine, en remplacement de Jacques Riel.

Comté de Portneuf, N.-D. de Montauban.—M. Honoré Lauzé, en remplacement de M. Téléphore St. Amant.

Comté de Richmond, Stoke.—M. Rémi Tremblay, en remplacement de M. John Guilmette.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil en date du 10 août courant (1886), de faire les nominations suivantes, savoir:

Syndics d'écoles.

Comté de Chateauguay, Saint-Malachie d'Orms-town.—M. John F. Smith, en remplacement de M. Patrick A. Donahue.

Comté des Deux-Montagnes, Saint-Canut No. 1.—M. James Ross McAdam, en remplacement de M. Robert Summerby.

Comté d'Ottawa, Low.—M. William Maxwell, en remplacement de lui-même, aucune élection n'ayant eu lieu.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du

14 août courant, (1886), de nommer M. Elzéar Ménard, commissaire d'écoles de la municipalité de Sainte-Justine, dans le comté de Dorchester, en remplacement de M. Michel Fortier, l'élection n'ayant pas été faite tel que prescrit par la loi.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil en date du 25 août dernier (1886), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté d'Ottawa, Notre-Dame de la Salette.—MM. François-Xavier Charbonneau, Théophile Mauricette, Maurice Brazeau, Antoine Malette, fils, et Joseph St. Amour.

Comité de Rimouski, Saint-Valérien de Duquesne.—MM. Auguste Lavoie, Michel Bélanger, Charles Bélanger, Clément Chassé et Alexis Lévesque.

Comté de Saguenay, Pointe aux Esquimaux.—M. Charles Landry, en remplacement de M. William Bryant, et M. Nelson Giasson, en remplacement de M. Edouard Vigneault.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en Conseil, en date du 31 août dernier (1886), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Bonaventure, Saint-Laurent de Matapédia.—M. William Delaney, l'élection n'ayant pas eu lieu aux époques fixées par la loi.

Comté de Châteauguay, Sainte-Clotilde.—MM. François Delâge, James Cross, Alfred Bouthellier, William Powers et Joseph Pattenau, municipalité nouvelle.

Comté de Portneuf, Lac Saint-Joseph.—MM. Abraham Barrette et Michel Cantin, aucune élection n'ayant eu lieu en juillet dernier.

Comté de Yamaska, Saint-Zépherin.—M. Emmanuel Parent, en remplacement de M. Joseph Descoteaux, qui a laissé la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du

25 août dernier, (1886), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Gaspé, New-Port.—M. Salomon Grenier, l'élection n'ayant pas eu lieu un des lundis de juillet, ainsi que l'exige la loi.

Comté de Saguenay, Tadousac.—MM. Joseph Caron et Laurent Lévesque, l'élection n'ayant pas eu lieu un des lundis de juillet, ainsi que l'exige la loi.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 31 juillet dernier (1886), de nommer les messieurs dont les noms suivent, commissaires d'écoles pour la municipalité de Barford, dans le comté de Stanstead, savoir : Joseph Vandaigne, en remplacement de W. O. Chamberlain et Joseph Carbonneau, en remplacement de Cyprien Pate-naude, l'élection n'ayant pas eu lieu dans les délais fixés par la loi.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 31 juillet dernier (1886), de nommer Charles H. H. Wadleigh, écuyer, syndic des écoles dissidentes de Kingsey, dans le comté de Drummond, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré et aucune élection n'ayant eu lieu.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 4 août courant (1886), de nommer M. Joseph Gagnon, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Paul de la Croix, comté de Témiscouata, en remplacement de M. Edouard Caron.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 19 juillet dernier (1886), d'ériger la paroisse de "Sainte-Clotilde," dans le comté de Châteauguay, en municipalité scolaire, avec les limites qui lui ont été assignées par la proclamation du deux avril 1885.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 10 août courant (1886), d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "municipalité du Grand Rang de la paroisse de Sainte-Mélanie," dans le comté de Joliette, l'arrondissement No. 1, de la paroisse de "Sainte-Mélanie," avec les limites suivantes, savoir: la deuxième concession de la dite paroisse de "Sainte-Mélanie," depuis No. 85 inclusivement du cadastre jusqu'au No. 126 aussi inclusivement, et la troisième concession de la dite paroisse, depuis le No. 127 inclusivement jusqu'au No. 167 inclusivement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 10 août courant (1886), d'ériger en municipalité scolaire distincte le village du lac Weedon, dans le comté de Wolfe, avec les limites qui lui sont reconnues comme municipalité de village.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande de délimitation, etc., de municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec., 41 Vict., chap. 6.

Annexer à la municipalité de "Saint-Jean Baptiste," dans le comté de Rouville, pour les fins scolaires, les lots suivants, savoir: Nos. 415, 425, 426, 427, et partie du No. 428: 430 et partie du No. 431: 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, des plan et livre de renvoi du cadastre de la paroisse de "Saint-Hilaire," dans le dit comté, et renfermés dans les limites suivantes: bornée au nord-ouest par les terrains du rang "Des trente," de la paroisse de "Saint-Hilaire," au sud-ouest par la paroisse de "Saint-Mathias," au sud-est par la paroisse de "Saint-Jean Baptiste," et au nord-est par le "chemin-de-monté" de "Saint-Jean Baptiste" à "Saint-Hilaire," et au terrain de Narcisse Birs.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du

4 août courant (1886), de détacher les lots Nos. 24, 25, 26, 27 et 28 du premier rang, et les lots Nos. 25, 26, 27 et 28 du second rang, de la municipalité de Clarendon, comté de Pontiac, et de les annexer à la municipalité de Portage du Fort, dans le même comté, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec., 41 Vic., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire sous le nom de "Saint-Alphonse de Thetford," (dans le comté de Mégantic.)

1. Les quatre premiers rangs de "Thetford," depuis le lot No. 13 inclusivement jusqu'au lot No. 28, aussi inclusivement.

2. Les 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11e rangs du même dit canton de "Thetford," depuis le 21e lot inclusivement jusqu'au 28e lot aussi inclusivement.

3. Cette partie du canton de "Colrairie," joignant le coin sud-ouest du canton de "Thetford," comprise entre la ligne de démarcation des deux dits cantons, et le chemin dit *chemin Poudrier*, et désignée par les rangs C et A du dit canton de "Colrairie."

4. Les 9e et 10e rangs du canton d' "Irlande Nord," ainsi qu'une petite pointe du 11e rang, laquelle pointe du 11e rang renfermant le 16e lot du même dit 11e rang, tel qu'indiqué par le plan, depuis le 17e lot inclusivement jusqu'au 28e lot aussi inclusivement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 10 août courant (1886), d'annexer pour les fins scolaires à la municipalité de Howick, dans le comté de Châteauguay, les lots suivants tels que désignés sur le cadastre, savoir: les lots 89 à 99, 402 à 409, 444 à 448, tous inclusivement, de la paroisse de Sainte-Martine, et les lots 100 à 117, 342 à 359, 410 à 443, tous inclusivement, de la paroisse du Très Saint Sacrement, dans le même comté.

RAPPORT de l'Honorable surintendant
de l'Instruction publique pour l'année
scolaire 1884-85.

(Suite)

Après avoir reproduit la formule des bulletins d'inspection de 1880 et celle de 1885 pour démontrer les modifications importantes qui ont été faites, M. le Surintendant continue ainsi :

“ Aujourd'hui, comme il est facile de s'en assurer, la précision des questions auxquelles messieurs les inspecteurs ont à répondre, tout en me donnant de plus grandes facilités de surveillance, me met en état de me former au premier coup d'œil une idée aussi exacte que possible du mouvement de l'éducation dans chaque municipalité.

“ Quoique les fonctions des inspecteurs de nos écoles deviennent de jour en jour plus difficiles à remplir, par suite des charges nouvelles que je suis obligé de leur imposer en vue des perfectionnements que, sous l'inspiration du Conseil de l'Instruction publique, je m'efforce d'apporter à notre système scolaire, ces messieurs, à quelques exceptions près, s'acquittent des devoirs de leur position avec beaucoup de zèle et d'intelligence.

“ Afin de donner autant d'uniformité que possible à leurs opérations, je dois, en outre des circulaires collectives que je leur adresse de temps en temps, entretenir avec eux une correspondance des plus suivies, tant pour leur demander les renseignements dont je puis avoir besoin que pour appeler leur attention sur l'accomplissement de certaines de leurs obligations.

“ Je me suis convaincu ainsi qu'il est matériellement presque impossible pour plusieurs d'entre eux d'accomplir rigoureusement et à la lettre quelques-uns des devoirs que les règlements leur imposent.

“ Vu l'étendue de leur circonscription ou les difficultés de locomotion qui s'y trouvent, MM. les inspecteurs Guay, Bouchard, Tremblay, de Charlevoix, Tremblay, de

Gaspé, Savard, et Bégin entre autres, ne peuvent fructueusement faire deux visites à chacune de leurs écoles, comme la loi les y oblige.

“ Il serait désirable que votre comité discutât les moyens à prendre pour parer à ce grave inconvénient.

“ D'autre part, des inspecteurs dont les districts sont moins étendus, où les communications sont plus faciles, et qui, à la rigueur, pourraient faire les deux visites obligatoires, s'objectent au règlement passé par votre comité, à sa séance du 13 mai 1884, fixant l'époque à laquelle doit commencer leur première visite ; ils disent que c'est précisément pendant les premières semaines qui suivent la rentrée des classes, que leur travail a le plus d'efficacité, en raison des avis qu'ils peuvent donner alors aux instituteurs,—à ceux surtout qui sont nouvellement arrivés dans la municipalité—concernant la conduite de leurs écoles pendant toute l'année scolaire. C'est là encore, un point qui, à mon avis, mérite de fixer votre attention.

“ Voici les instructions que je donne aux inspecteurs d'écoles à leur rentrée en charges :

Monsieur l'inspecteur,

“ Vos attributions vous obligent à visiter avec soin les écoles comprises dans votre district d'inspection, deux fois par an, à des époques convenables, et de manière à pouvoir constater, lors de votre seconde visite, les progrès qui ont été faits depuis la première et vous assurer si les instructions que vous avez données ont été bien suivies.

“ Vous devrez avertir quelques jours d'avance les commissaires et syndics d'écoles de l'époque de votre visite aux écoles de leurs municipalités respectives, et vous les inviterez à vous accompagner pendant ces visites qui devront durer, au moins deux heures dans les écoles élémentaires et trois heures dans les écoles modèles. Vous ferez part ensuite, à ceux des commissaires ou syndics qui vous auront accompagné de vos observations sur la tenue de chacune

de leurs écoles et vous consignerez sur un registre placé à cet effet chez le secrétaire trésorier, les recommandations que vous pourrez avoir à faire relativement à l'administration des écoles de leurs municipalités.

“ Il sera aussi de votre devoir de faire un examen minutieux du registre des délibérations des commissions scolaires et des livres des secrétaires trésoriers et de constater si leurs comptes ont été soumis et approuvés conformément à la loi.

“ Vous exigerez, à moins de circonstances spéciales, que les maisons d'école soient la propriété des commissions scolaires. Vous tiendrez à ce que ces maisons d'école soient autant que possible en rapport avec les lois et règlements scolaires qui les concernent ; que chacune d'elle soit convenablement pourvue de tables, de bancs avec dossier, d'un tableau noir, de cartes géographiques, d'une armoire pour les archives, d'une horloge, etc. ; en un mot de tout ce qui est utile au bon fonctionnement d'une école.

“ Vous vous informerez si les élèves sont suffisamment munis des livres et autres fournitures d'école nécessaires et vous insisterez auprès des instituteurs et institutrices pour que toutes les matières des différents programmes soient enseignées dans les écoles appartenant aux degrés auxquels ces programmes s'appliquent.

“ Vous devrez enfin apporter tout le soin possible dans la préparation de vos rapports annuels, de vos grands tableaux statistiques et de vos bulletins d'inspection.

“ Vous n'ignorez pas que les lois votées par la législature en 1876 et 1878 pourvoient à des réformes considérables dans l'organisation de notre système scolaire. C'est pour me conformer à l'esprit du chap. 22, de l'acte 40 Victoria, que j'ai adressé deux circulaires, l'une aux commissaires et syndics d'écoles le 10 mars 1877, et l'autre aux inspecteurs le 15 juin de la même année. Je vous les adresse l'une et l'autre et vous prie de les lire avec la plus grande attention. Vous y trouverez l'expression de l'esprit qui anime le Conseil de l'Instruction publique,

et le Surintendant dans la grande œuvre de l'éducation dont vous êtes appelé vous-même à être un des principaux collaborateurs.

“ Du reste, je serai toujours disposé à vous donner tous les renseignements qui pourront vous être utiles dans l'exercice de vos fonctions.

“ J'ai l'honneur d'être,

“ GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

“ Je ne crois pouvoir mieux terminer cet exposé qu'en vous soumettant l'état comparatif qui suit :

Collèges et Ecoles normales.	Elèves.	6394	241	6635
	Nombre.	31	3	34
Académies.	Nombre d'élèves.	36012	2492	38504
	Nombre d'élèves.	207	28	235
Ecoles modèles.	Nombre d'élèves.	25528	1625	27153
	Nombre d'élèves.	308	28	336
Ecoles élémentaires.	Nombre d'élèves.	147401	30207	177708
	Nombre d'élèves.	3507	947	4454
DISTRICTS D'INSPECTION				
Districts des inspecteurs catholiques.....				
Districts des inspecteurs protestants.....				
Total.....				

Donnant un total de 5,059 écoles et autres institutions scolaires, et de 250,000 élèves.

Savoir :

Dans les districts des inspecteurs catholiques.....	{ Ecoles, etc. 4,053	{ Elèves..... 215,335
Dans les districts des inspecteurs protestants.....	{ Ecoles, etc. 1,006	{ Elèves..... 34,665

Sur ce nombre il y a 361 écoles et autres institutions indépendantes fréquentées par 5,134 élèves.

Savoir :

Dans les districts des inspecteurs catholiques.....	{ Ecoles, etc. 301	{ Elèves..... 32,504
Dans les districts des inspecteurs protestants.....	{ Ecoles, etc. 60	{ Elèves..... 2,630

Traitement des 37 inspecteurs.....	\$28,950.00
“ 30 inspecteurs catholiques.....	\$23,950.00
Traitement des 7 inspecteurs protestants.....	\$ 5,000.00

Moyenne du traitement des inspecteurs.....	\$ 782.43
Moyenne du traitement des inspecteurs catholiques.....	\$ 798.33
Moyenne du traitement des inspecteurs protestants.....	\$ 714.27
Nombre des écoles sous contrôle des inspecteurs.....	4,698

Nombre des écoles sous contrôle des inspecteurs catholiques.....	3,752
Nombre des écoles sous contrôle des inspecteurs protestants.....	946
Nombre moyen d'écoles par inspecteurs.....	127

Nombre moyen d'écoles par inspecteur catholique.....	125
Nombre moyen d'écoles par inspecteur protestant.....	135
Coût moyen de l'inspection de chaque école.....	\$ 6.16

Coût moyen de l'inspection de chaque école catholique....	\$ 6.38
Coût moyen de l'inspection de chaque école protestante....	\$ 5.29
Nombre d'élèves sous contrôle des inspecteurs.....	214,866

Nombre d'élèves sous contrôle des inspecteurs catholiques.	182,831
Nombre d'élèves sous contrôle des inspecteurs protestants.	32,035

Nombre moyen d'élèves par inspecteur.....	5,807
---	-------

Nombre moyen d'élèves par inspecteur catholique.....	6,094
--	-------

Nombre moyen d'élèves par inspecteur protestant.....	4,576
--	-------

Coût moyen de l'inspection par élève.....	\$ 13.47
---	----------

Coût moyen de l'inspection par élève catholique.....	\$ 13.10
--	----------

Coût moyen de l'inspection par élève protestant.....	\$ 15.60
--	----------

On croit généralement que dans notre province l'inspection des écoles coûte plus cher et que les inspecteurs y sont mieux rétribués que partout ailleurs. Il suffira pour mettre à néant cette fausse impression, de comparer le coût de l'inspection de nos écoles avec celui de l'inspection des écoles de France.

Il y a en France 62,997 écoles primaires pour une population de 38,142,000 âmes, et la province de Québec en compte 4,965 pour une population de 1,359,027 habitants, ce qui donne pour la France une école pour 605 habitants, et pour la province de Québec une école pour 273 habitants. Or, une somme de \$431,057.00 étant annuellement affectée en France à l'inspection des écoles primaires, chaque école coûte donc \$6.84, tandis que dans la province de Québec où \$32,000.00 couvrent toutes les dépenses occasionnées par l'inspection des écoles, le coût pour chacune n'est au plus que de \$6.45.

Et cependant tout le monde admettra que les difficultés que nos inspecteurs ont à surmonter, eu égard à l'étendue de leur circonscription d'inspection, au mauvais état des chemins et à la rigueur des saisons, ne peuvent être comparées à celles auxquelles peuvent être astreints leurs confrères de France.

STATISTIQUES SCOLAIRES

De même que les bulletins dont il est fait mention dans le rapport concernant l'inspection des écoles que je viens de citer, me permettent d'exercer aujourd'hui un contrôle presque complet sur l'administration des municipalités scolaires, les changements

opérés dans la statistique de mon département ont aussi ces dernières années, donné lieu à des améliorations notables.

La statistique de l'éducation supérieure a été tout particulièrement améliorée, grâce aux nouveaux blancs de rapports annuels que j'ai fait préparer pour chaque catégorie d'institutions scolaires et qui me mettent à même de me renseigner aussi exactement que possible sur nos maisons d'éducation supérieure, tant au point de vue financier que relativement au nombre des professeurs, instituteurs et institutrices qui les dirigent et des élèves qui y étudient les principales branches de l'enseignement.

Je regrette néanmoins que certaines de ces institutions en se refusant jusqu'aujourd'hui à me faire ces rapports annuels compromettent quelque peu l'exactitude de ces renseignements importants.

La statistique fournie par les inspecteurs d'écoles, qui permettent d'embrasser d'un coup d'œil l'état général de l'instruction publique dans la province, a aussi été avantageusement modifiée; mais malheureusement dans les chiffres sur lesquels se basent tous mes calculs, se trouvent encore des lacunes provenant de la difficulté que les inspecteurs ont à ce procurer les informations nécessaires sur certaines maisons d'éducation supérieure non subventionnées ou indépendantes.

Ces lacunes sont regrettables surtout au point de vue de l'exactitude des divers exposés statistiques qui font partie du rapport que je dois soumettre tous les ans à la législature et sont cause que le nombre des maisons d'éducation, des professeurs, instituteurs et institutrices qui dirigent ces maisons et des élèves qui les fréquentent paraît moins élevé qu'il ne l'est réellement."

(A suivre)

— 0-0-0 —

Bureau des examinateurs catholiques de Montréal

M.M. l'abbé L. W. Leclair, président;
U. E. Archambault, vice-président;
l'abbé S. Rouleau,
l'abbé J. Quinlivan,
F. X. Valade,
W. Fahey,
A. D. Lacroix, secrétaire.

Séance du 2 février 1885.

MEMBRES PRÉSENTS :

M.M. U. E. Archambault, vice-président;
l'abbé J. Quinlivan,
F. X. Valade,
A. D. Lacroix, secrétaire.

CANDIDATS BREVETÉS

ECOLE MODÈLE

1ère classe

MM. Louis Siméon Charland,	Français.
Amédée Girard,	do
Dlle. Eva M. Clancy,	Anglais.
" Cécile Chartrand,	Français.
" Orise Cousineau,	do
" Marie-Louise Déry,	do
" Emma-Jeanne Moore.	Anglais

ECOLE ÉLÉMENTAIRE

2me classe

Dlle Célanire Pelletier,	Français.
" Mary McCovie,	Anglais.
" Hedwidge Daigneau,	Français.
" Euchariste Codebec,	do
" Marie-Angéline Desrochers	do
" Hannah Driscoll,	Anglais.
" Angéline O'Brien,	Français
" Emélie Beaulne,	do
" Marie-Eélonore Rochon	do
" Adèle O'Brien,	do
" Adèle Monet,	do
" Marie-Elmina Legaré,	do
" Octavie Mirault,	do

" Marie-Malvina Charet,	do
" Victoire Lanthier,	do
" Mary-Eleanor Killan,	Anglais.
" Marie-Zaïde Archambault,	Français.
" Mary-Fora McKillop,	Anglais.
" Christiana Rankin,	do
" Délia Vanchesteing,	Français.
" Odile Giroux,	do
" Paméla Généreux,	do
" Rose-Anna Latour,	do
" Marie-Emélie Chartrand,	do
" Germaine Lefebvre,	do
" Rose-Anne Gendron,	do
" Emélie Trudeau,	do

N.B.—Plus un candidat qui n'a pas encore produit ses certificats.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

2ème classe

M. Jean-Joseph Denoncour,	Français.
Dlle Marie-Rose Ladouceur	do
" Marie Desrosiers,	do
" Adéline Tallard,	do
" Marie-Olivine Auger,	do
" Marie-Albina Fournel,	do
" Georgiana Richard,	do
" Christine Vézina,	do
" Isabella Galvin,	Anglais.
" Marie-Valérie Ménard,	Français.
" Clémentine Clavel,	do
" Clémentine Léveillé,	
" Marie-Hermélie Lachaine,	do
" Délia Daigneaux,	do

RÉSUMÉ	Candidats qui ont réussi.	Candidats qui ont failli.	Total.
Ecole modèle.....	7	0	7
Ecole élémentaire....	43	22	65
Totaux.....	50	22	72

L'EXPOSITION COLONIALE DE LONDRES

D'après des lettres de l'Honorable surintendant de l'instruction publique, l'exposition scolaire de la Province de Québec figure assez avantageusement à Londres parmi celles des autres colonies. Comme le sujet est d'une grande actualité et qu'il intéresse hautement tout ceux qui ont à cœur le succès de nos diverses maisons d'éducation, nous croyons devoir reproduire une certaine partie du catalogue de notre *exposition scolaire*, que le département de l'instruction publique a publié.

On constate par ce document officiel, que cent soixante quatre institutions diverses ont envoyé des travaux d'élèves de toute nature. Elles sont classés par ordre de numéro dont nous extrayons ce qui suit :

Le numéro 1 contient les objets envoyés par le département lui même.

No. 1.

Lois sur l'instruction publique de la province de Québec.

Acts respecting Education and Schools in the Province of Quebec.

Rapports du Surintendant de l'instruction publique, en français et en anglais.

Cahiers de blancs, de formules, etc.

Série des rapports des ministres et surintendants de l'instruction publique, en français et en anglais.

" Journal de l'Instruction publique " de 1857 à 1879.

" Journal of Education " de 1857 à 1879.

" Educational Record " de 1883, 84-85.

" Journal de l'Education " publié par Rolland et fils, Montréal, année 1880.

" Journal de l'Instruction publique " publié par Rolland et fils, Montréal, année 1881-82-83-84.

" Journal de l'Education " publié par Léger Brousseau, Québec, année 1881.

" L'École primaire " publié par M. J. B Cloutier, professeur de l'école normale Laval, Québec, année 1880.

" L'Enseignement primaire " par le même, 1881-82-83-84-85.

Une série des livres en usage dans les écoles catholiques.

Une série des livres en usage dans les écoles protestantes.

Bulletins d'inspection—français et anglais.

Circulaires de M. l'inspecteur N. Miller.

Tableau stéréométrique, par M. Chs. Baillargé, ingénieur.

Appareil Laroche contenant une série de cartes géographiques, publiées par le département de l'instruction publique.

Carte de la province de Québec, par M. Eugène Taché, assistant commissaire des Terres de la Couronne.

Carte des cantons de l'Est de la province de Québec publiés sous la direction de M. Selwyn.

Carte régionale comprenant les comtés de St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Montcalm, l'Assomption, Jacques-Cartier, Hochelaga, Laval, Terrebonne, Soulanges, Vaudreuil, Deux-Montagnes et Argenteuil, par MM. E. A. Genest et C. E. Gauvin, du département des Terres de la Couronne.

Carte régionale comprenant les comtés de Portneuf, Québec, Montmorency, Charlevoix et parties des comtés de Saguenay, Chicoutimi, Champlain et St-Maurice, par M. Jules Taché, du département des Terres de la Couronne.

Carte régionale comprenant les comtés de Témiscouata, Kamouraska, l'Islet, Montmagny, Bellechasse, Lévis et parties des comtés de Beauce, Lotbinière et Mégantic, par M. Jules Taché, du département des Terres de la Couronne.

Carte régionale comprenant les comtés de Rimouski, Bonaventure et Gaspé, par M. Jules Taché, du département des Terres de la Couronne.

Carte des chemins de fer du Canada.

Carte de Manitoba.

Vue de Montréal en 1725.

Arbre généalogique des présidents de la société St-Jean-Baptiste de Montréal.

Un missel publié par Léger Brousseau, Québec, 1881.

No. 2.

UNIVERSITÉ LAVAL, QUÉBEC

Cadre contenant les vues photographiques :

De l'Université Laval. 8

Du Grand Séminaire et de l'Université. 8

De la Faculté de théologie. " 6

De l'Ecole de médecine. " 3

Du Musée de physique. " 7

" zoologique. " 3

" minéralogique. " 0

" numismatique. " 0

" peinture. " 0

De la Bibliothèque.

Annuaire de l'année 1885-86.

No. 3.

UNIVERSITÉ MCGILL—(Montréal)

Volume contenant la charte, l'histoire, etc., de l'Université.

Album contenant 75 photographies.

3 volumes contenant les programmes, règlements, etc.

3 séries de questions d'examen de 1881 à 1885.

2 catalogues de la bibliothèque.

1 " du musée scientifique.

12 copies du rapport annuel.

11 ouvrages classiques publiés par des professeurs de l'Université.

Plusieurs exemplaires de rapports spéciaux et conférences.

No. 5.

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Vues photographiques :

Séminaire de Québec—Vue extérieure.

" 3 vues intérieures.

" Pensionnat de l'Université.

" Chapelle.

" 3 vues du jardin.

3 vues de la maison de campagne (Maizerets)

Un cahier contenant des compositions de plusieurs élèves.

No. 8.

COLLÈGE DE CHICOUTIMI

- 25 Cahiers d'écriture.
 8 Cahiers de devoirs journaliers, classe de réthorique.
 3 " " " belles-lettres.
 3 " " " versification.
 7 " " " humanité.
 5 " " " quatrième.
 6 " " " troisième.
 6 " " " deuxième.
 6 " " " première.

No. 10.

COLLÈGE DE LÉVIS

- 2 vues photographiques du collège.
 Annuaire de 1884-85.
 16 cahiers de composition (cours classique).
 16 " d'écriture et devoirs journaliers (cours commercial).
 9 " de tenue des livres (cours commercial).
 Vie de Mgr. Deziel, fondateur du collège de Lévis par Jos. E. Roy.
 Questions d'Histoire littéraire, par l'abbé V. Charland, professeur de littérature du collège.
 Discours sur Napoléon I, par M. Bernier élève du collège.
 Annales de la Bonne Ste-Anne.

No. 11.

ÉCOLE NORMALE LAVAL—(Québec)

- Historique de l'école normale Laval, par M. l'abbé Bégin, principal.
 Rapport spécial en vue de l'exposition coloniale de Londres, par J. B. Cloutier, professeur.
 Plan (dessin linéaire) des communs du château St-Louis résidence des gouverneurs français—école normale des élèves-maîtres—par M. Louis F. Belleau, élève.
 Vue photographique du même.
 Vue photographique du monastère des Ursulines où est établie l'école normale des élèves-maîtresses.

Section des élèves-maîtres.

- 1 cahier de compositions littéraires.
 22 " d'écriture.
 19 " de dictées et analyses, 1ère division.
 21 " de thèses de philosophie et sciences.
 1 " de thèmes et versions latins.
 58 feuilles de dessin linéaire appliqué à l'industrie, accompagnées d'une note explicative du principal.

Section des élèves maîtresses.

- 1 cahier de compositions littéraires.
 31 " d'écriture.
 31 cahiers de dictées et analyses, 1ère division.
 25 " " " " 2e "
 1 carte de la Nouvelle-France, par Mlle Amélie Martel, élève.
 1 carte de la Palestine par Mlle Emélie Bru-neau, élève.

*Ouvrages classiques publiés par les professeurs de l'école normale Laval.**Par M. le professeur J.-B. Cloutier :*

- Livre des Enfants.
 Grammaire française.
 Devoirs grammaticaux.
 Leçons de choses.

Par M. le professeur F.-X. Toussaint :

- Abrégé d'Histoire du Canada.
 " de Géographie moderne.
 Petit abrégé de Géographie moderne.
 Traité élémentaire d'Arithmétique.
 " " "
 Recueil d'exercices No. 1.
 " " No. 2.
 Clef du recueil d'exercices No. 2.

Par M. le professeur N. Lacasse :

- Grammaire française.
 Traité d'analyse grammaticale.
 Exercices orthographiques.
 Corrigé des exercices orthographiques.
 Traité de tenue des livres.

Les numéros 101 à 117 du catalogue contiennent la liste des cahiers d'écriture, des devoirs journaliers et autres travaux faits par les élèves des écoles de Montréal sous le contrôle des commissaires catholiques.

L'académie commerciale du Plateau figure en tête ; elle a envoyé 229 cahiers de devoirs journaliers, 181 d'écriture, 243 de dessin, outre 163 dessins divers, 70 cartes géographiques, 10 séries de tenue des livres, 10 séries de cahiers concernant les affaires de banque, un grand cahier contenant programmes, plan d'études, règlements, diplômes, formules, etc.

Les autres écoles ont envoyés :
461 cahiers de devoirs journaliers.
552 " d'écriture.
467 " de dessin.

En outre, des échantillons d'ouvrages à l'aiguille, au crochet, tricots, etc.

PEDAGOGIE

LA NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE

Voilà les vacances écoulées.

Quels bon temps n'est-ce pas que ces vacances ?—On se repose, on retrempe son courage, on forme de nouveaux projets afin de rendre aussi fructueuse que possible la nouvelle année scolaire.

Maintenant, chers confrères, une petite population remuante, avide de connaître de nouvelles choses, se presse, s'agite autour de nous.

Un peuple en herbe nous écoute.

Les Parents, l'Eglise, l'Etat attendent de nous de grandes choses.

Autant la mission qui nous est confiée est grande, belle et noble ; autant cette mission est délicate, sérieuse, difficile.

Former de bons chrétiens, de véritables citoyens, voilà notre tâche à nous, instituteurs.

Comment arriverons-nous à cette noble fin ?—Tous les grands principes de la saine pédagogie peuvent se résumer ainsi : *Education de l'enfance par le développement des facultés, développement des facultés par l'acquisition des connaissances.* (*)

(*) L'Abbé Lagacé.

Ainsi donc, le développement des puissances dont l'âme humaine a été si admirablement douée par le Créateur ; voilà le point d'appui, le secret de l'éducation chrétienne, de l'instruction pratique.

Or, parmi ces puissances de notre âme, il en est deux qu'il importe surtout de développer : *l'intelligence et la volonté.*

Trop souvent dans nos écoles on néglige la partie intellectuelle et la formation du caractère.

Ne nous contentons pas de mettre seule la mémoire en action. "La conversation, la lecture à haute voix, surtout la gymnastique d'esprit sur toutes les branches de l'enseignement, les exercices de rédaction, le mouvement intellectuel, le travail de la pensée, la réflexion, le raisonnement toujours pour arriver à l'acquisition des idées : voilà les principaux moyens auxquels il faut avoir recours.

"L'homme possède en commun avec les végétaux et les animaux, le bienfait de la vie physique ; il partage avec ces derniers les sens externes et internes, au moyen desquels il prend connaissance des choses singulières et concrètes. Mais ce qu'il a de plus qu'eux, ce qui le distingue tout à fait, c'est *l'esprit et le cœur* ; voilà ses facultés à lui. C'est aussi celles que l'instituteur doit avoir sans cesse en vue.

"Ce sont les deux points vers lesquels converge toute l'éducation. L'âme humaine peut être comparée à une ellipse dont les deux foyers seraient l'intelligence et le cœur." (*)

Nous devons donc, autant que possible, nous appliquer au développement de l'intelligence et de la volonté, nous efforcer de former chrétiennement l'esprit et le cœur des enfants.

Faisons de la gymnastique d'esprit dans nos écoles.

Prenons garde de sacrifier le développement intellectuel au développement mnémonique, la culture de l'esprit à la culture de la mémoire.

Efforçons-nous de mettre en pratique cet axiome pédagogique : *Comprendre avant d'apprendre.*

Apprenons aux enfants à s'orienter dans le domaine des idées ; pour cela ne les astreignons

(*) L'Abbé Lagacé.

pas à réciter en tout temps et toujours le mot à mot du livre.

En résumé, que notre enseignement soit basé sur l'entendement et le raisonnement ; qu'il tende au développement physique et moral de l'enfant, à la culture de l'intelligence et de la volonté, à la formation de l'esprit et du cœur.

Ayons soin d'animer le tout de sentiments profondément chrétiens, d'un amour vrai pour notre pays, et cette nouvelle année scolaire sera fructueuse pour le plus grand bien de la religion et de la patrie.

C. J. MAGNAN.

— 0-0-0 —
PARTIE PRATIQUE

I

DICTÉE

RENDEZ SERVICE AUX PAUVRES GENS

Un petit garçon nommé Alfred aimait passionnément à aller en voiture. Or, un jour qu'il avait rapporté de bonnes notes de l'école, son père, pour le récompenser de sa bonne conduite, lui avait permis de monter avec lui dans sa voiture, traînée par un magnifique cheval gris.

La voiture allait vite et Alfred enchanté criait au cheval : marche donc ! marche donc !

Tout d'un coup son père arrêta la voiture. Il venait de voir sur la route un pauvre homme qui venait de sa journée et qui avait l'air bien fatigué.

—Montez avec nous, mon brave homme, dit-il : Les jambes du cheval vous porteront mieux que les vôtres.

Le journalier monta dans la voiture, et comme il n'y avait pas de place pour trois, Alfred s'assit sur les genoux de son père.

Le cheval reprit son trot, et Alfred, heureux d'être sur les genoux de son père, réfléchissait tout bas ; il disait : " Mon père est bon, il aime à obliger tout le monde, il cherche partout le bien qu'il peut faire. "

" Quand je serai grand, je tâcherai de lui ressembler. "

EXERCICE ORAL

M.—Que savez-vous du cheval ?

E.—C'est un animal domestique, quadrupède et herbivore.

M.—Que veut dire passionnément ?

E.—Aimer une chose beaucoup, avec passion.

M.—Qu'avait fait Alfred ?

E.—Il était monté en voiture.

M.—Bien ! dites toujours monter en voiture ou descendre de voiture, et non, embarquer dans une voiture, débarquer d'une voiture ; ces dernières impressions sont impropres.

M.—Qu'est-ce qu'un journalier ?

E.—C'est un homme qui travaille à la journée, qui gagne péniblement sa vie.

Faire relever les voyelle simples et composées du premier paragraphe et les différentes sortes d'é.

— 0-0-0 —
II

DICTÉE

LE MATIN

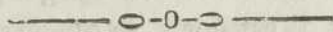
Avant que l'aurore paraisse, le chant matinal du coq a réveillé les hôtes de la ferme. Déjà les chevaux qui piaffaient et les vaches qui beuglaient témoignaient ainsi leur impatience de ne pas voir arriver leur provende. Mais la voix du maître a donné le signal du lever. Au repos et au silence de la nuit succèdent bientôt le bruit et l'activité. Le bois qui pétille dans l'âtre entoure la marmite d'une flamme claire qui remplit la cuisine d'une vive lumière et cuit le déjeuner. Les chiens aboient. Les servantes donnent la clef des champs à la volaille qui demandait à grands cris qu'on lui ouvrit sa prison. Les valets de charrue traversent la cour en tous sens et distribuent à leurs animaux l'avoine qu'ils ont nettoyée au *crible*. Puis ils se lèvent à leur tour l'estomac d'une copieuse assiettée de gruau bien chaud, que suit une couple d'œufs à la coque arrosés d'un bon bol de lait. Revenant à l'écurie, chaque valet lustre avec l'étrille la robe de ses bêtes, qu'il revêt de leurs harnais et qu'il attelle à la charrue. Alors le maître donne ses ordres ; il trace la besogne de chacun, et le défilé commence. A ce moment, le soleil, qui a

dissipé peu à peu les ombres de la nuit, montre à l'horizon son disque encore pâle et voilé d'un léger brouillard. Les chevaux le saluent de leurs hennissements multipliés et hument à pleins poumons l'air frais du matin, pendant que leurs conducteurs échangent quelques joyeuses plaisanteries ou cadencent la marche avec une chanson rustique.

EXPLICATIONS

Avant que l'aurore paraisse : aurait-on pu dire : *avant que l'aurore ne paraisse* ? " Les grammairiens ont essayé de faire une distinction entre *avant que* sans *ne* et *avant que* avec *ne*, disant qu'on doit faire usage de la négative *ne* après *avant que*, toutes les fois qu'il y a du doute sur la réalité de l'action exprimée par le verbe qui suit *avant que* ; et que l'on doit supprimer le *ne* toutes les fois que le verbe qui suit *avant que* exprime une action sur l'existence de laquelle il ne s'élève aucun doute. Cette distinction n'est pas justifiée ; et le *ne* est ici un gallicisme, pour lequel l'oreille seule intervient. " (LITTRÉ.)—*Matinal, matineux*. " Ces deux adjectifs signifient : qui se lève matin, et en ce sens ils sont synonymes. Mais *matinal* signifie en outre : qui appartient au matin, sens que n'a pas *matineux*. De plus, *matineux* est moins usité que *matinal*. " (LITTRÉ.)—*Piaffer* : en parlant du cheval, frapper des pieds la terre ; au figuré, en parlant de notre espèce, prendre des manières par lesquelles on cherche à attirer l'attention sur soi, faire l'arrogant, le brave.—*Provende* : provision de vivres.—*Succèdent* : pourquoi le verbe est-il au pluriel ? pourquoi l'*è*, l'infinifit étant *succéder* avec *é* ?—*Donnent la clef des champs* : locution familière : font sortir.—*Clef* ou *clé*, plutôt *clef*.—*Qu'on lui ouvrît* : pourquoi l'*î* ?—*Les valets de charrue* : *charrue* et non *charrues* : les valets dont l'emploi est de mener la *charrue*.—*Nettoyée* : justifier l'orthographe du principe.—*Lester* : remplir avec du *lest*. Le *lest*, en termes de marine, est un assemblage de matière lourde qu'on entasse dans le fond d'un navire pour le faire peser davantage sur l'eau et lui permettre ainsi de présenter plus de résistance au vent ; familièrement : *se lester* ou *se lester l'estomac* : prendre quelque chose de nourrissant, de

réconfortant.—*Une couple*, au féminin, deux choses de même espèce prises ensemble ; *un couple*, au masculin le mari et la femme. *Arrosés* : le participe se rapporte au complément *œufs* du nom collectif *une couple* : c'est comme si l'on disait : *deux œufs arrosés*. Dans quel sens *arrosée* est-il pris ici ?—*Lustre* : peigne, rend luisante.—*Qu'appelle-t-on la robe d'un animal ?*—*Attelle* : pourquoi deux *l*, l'infinifit étant *atteler* ?—*Sen disque* : originairement le *disque* était une sorte de palet très pesant, le plus souvent en pierre, quelquefois en fer et de forme ronde et aplatie, que les anciens, particulièrement les Grecs, s'exerçaient à lancer ; par extension, on donne le nom de disque au corps rond du soleil ou de la lune, tel qu'il se présente à notre vue.—*Les chevaux le saluent* : comment peut-on dire que les chevaux *saluent* le soleil ?—*Humer* : aspirer longuement.—*Cadencent la marche*, règlent le pas de la marche au moyen de la mesure de leur chanson.



III

DICTÉE

COMMENT ON PEUT MAÎTRISER SA COLÈRE

Un homme sage, qui avait un ami violent, emporté, lui dit : " Mon ami, tu es malade, la colère est une maladie grave, on en peut mourir même. J'ai une eau excellente pour *prévenir* les accès de ce mal ; en voici une bouteille, fais-en l'essai. Quand tu te sentiras prêt à te mettre [en colère, vas vite prendre la bouteille, et bois-en une *cuillerée* ; tu en verras l'effet,

Le remède réussit *merveilleusement*, de sorte que, quand cet homme eût achevé sa bouteille, il revint à son bienfaisant ami en demandant une autre. " Remplis simplement ta bouteille à la fontaine, lui dit celui-ci, car je t'ai donné de l'eau claire. Ce n'est pas cette eau qui t'a guéri de ta colère ; c'est le temps que tu as pris pour aller chercher ton remède, c'est la volonté que tu as eue de ne pas t'*abandonner* à ton premier mouvement. Continue, mon ami, de veiller sur toi-même, et, avec une volonté ferme et le secours de Dieu, tu seras guéri pour toujours.

MONTAUDON.

EXERCICES

Analyser tous les mots invariables = Citer et expliquer quelques locutions usuelles dans lesquelles entrent les mots *mal, eau, beau, temps, bras, jambes, cœur, propos, etc.* = Lire la dictée en remplaçant *un amis* par *des amis*, faire les changements convenables, signaler les mots et les expressions ne changeant pas de forme, en donner la raison.

LES SAUTRELLES DU SAHARA

Un nuage gris semé de points brillants comme de petites étoiles s'avance lentement vers le nord et cache à ma vue l'azur du ciel. Et les cris de détresse partant des terrasses, des rues, des jardins s'unissent dans une clameur qui n'a plus rien d'humain. Une foule d'hommes, de femmes, d'enfants, sortant de la ville, se précipitent dans l'oasis, armés de marmites, de vieilles casseroles, de morceaux de cuirs secs, sur lesquels on frappe à tour de bras. Ce nuage gris ce sont des sauterelles, il est épais, sa queue se perd dans la pénombre du sud. Les sauterelles de la partie inférieure, saisies par le vent des régions basses, tombent comme les grosses gouttes d'une pluie d'orages ; le sol en est couvert, l'air en est encombré, les palmes se rompent sous le poids de leurs essaims, les dattes jonchent le sol au-dessous des palmiers, la luzerne destinée aux chèvres dont le lait nourrit les enfants, les pastèques succulentes, tout est dévoré par l'insecte maudit. Toute la nuit il a plu des sauterelles. A midi, le nuage s'éclaircit et livre enfin passage aux rayons du soleil, et l'on comprend l'étendue du désastre en voyant les pétioles des palmiers, dépouillés de leurs feuilles, se redresser vers le ciel. Que d'espérance déçue ! Que de gens depuis longtemps affamés endureront longtemps encore la misère et la privation ! Combien de petits enfants rendront le dernier soupir faute de nourriture !

V. LARGEAU.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Semé : pour parsemé, çà et là, — d'autres sens de *semer*, verbe actif ; *clairsemé* s'écrit aujourd'hui en un seul mot. = *L'azur* : le bleu, couleur du ciel pur. = *Terrasses* : les plates-formes qui

couvrent les maisons en Orient. = *Clameur* : un ensemble de *cris* ; s'emploie quelquefois pour cri ; — expliquer *aclamer, déclamer*. = *Précipitent* — *ce sont* : expliquer l'accord de ses verbes. = *Oasis* : lieu arrosé et cultivable dans le désert ; toujours féminin. = *A tour de bras* : aussi fort que possible. = *Pénombre* (de *pæne* presque, et *umbra*, ombre : ombre moins foncée que l'ombre absolue, demi-jour. = *Palmes* : les branches de palmier (féminin) ; au masculin, mesure de longueur variable, de 24 à 27 centimètres. = *Pastèques* : sortes de courges appelées aussi melons d'eau. = *Pétioles* : les queues des feuilles, les tiges qui portent les filioles des palmes. = *Déçues* : trompées, réduite à néant.

EXERCICES ÉCRITS

Donner et expliquer les homonymes de *point, vers, cri, rue, sur, pied, vent, dattes, etc., etc.* ; les verbes, les adjectifs pouvant être employés comme synonymes de *semer, frapper, saisir, se précipiter ; clair, fort, saisissant, lourd, majestueux, etc.* = Citer les mots de la famille de *cri, terre, homme*.

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES

Une somme placée à intérêt à $4\frac{1}{2}\%$ a donné au bout d'une année un montant de \$2863.30. Quelle était cette somme ?

Solution :

L'intérêt de \$1, serait \$0.045. \$1 au bout d'un an devient \$1.045. Autant de fois il y a \$1.045 dans \$2863.30, autant il y a de piastres dans le capital demandé.

$$\frac{2863.30}{1.045} = \$2740.00. \text{ Rép.}$$

Un homme a distribué du pain et de la viande à 115 pauvres. Chacun a reçu les $\frac{2}{3}$ d'un pain de six livres et les $\frac{3}{8}$ de 2 livres de viande. Combien a-t-il dépensé si le pain vaut $2\frac{1}{2}$ cts. la livre et la viande 8 cts ?

Solution :

Chaque pauvre a reçu :

$$\text{En pain} \quad 6\text{lbs} \times \frac{2}{3} = \frac{1}{3}^2 = 4\text{lbs.}$$

$$\text{En viande} \quad 2\text{lbs} \times \frac{3}{8} = \frac{6}{8} = \frac{3}{4}\text{lbs.}$$

La distribution totale a été :

$$\text{En pain} \quad 4 \times 115 = 460\text{lbs.}$$

$$\text{En viande} \quad \frac{3}{4} \times 115 = 86\frac{1}{4}\text{lbs.}$$

cts.

$$2\frac{1}{2} \times 460 = \$11.50$$

$$8 \times 86\frac{1}{4} = 6.90$$

—————
\$18.40 Dépense totale.

ALGÈBRE

On a partagé une pièce d'étoffe en deux parties. La plus petite égale les $\frac{3}{4}$ de la longueur de la plus grande, et les $\frac{1}{5}$ de la plus grande, plus la 10ème partie de la petite feraient une longueur de 10 verges.

Quelle est la longueur de chaque partie et celle de la pièce ?

Solution :

Soit x verge la longueur du plus grand coupon ; $\frac{3x}{4}$ sera celle du plus petit.

La 10ème partie du plus petit = $\frac{3x}{40}$.

$$\frac{4x}{5} + \frac{3x}{40} = 10$$

En réduisant au même dénominateur on a :

$$32x + 3x = 400$$

$$x = \frac{400}{35} = 11,428$$

La plus grande partie est 11.43 vgs.

La plus petite est les $\frac{3}{4}$ de 11.43 vgs. ou

$$11.43 \times \frac{3}{4} = \frac{34,29}{4} = 8.57 \text{ vgs.}$$

Réponse.— Grande partie 11.43

Petite " 8.57

—————
20 vgs.

Salaires d'instituteurs

On ne lira pas sans intérêt la statistique suivante que nous empruntons à *l'Educational Weekly* de Toronto.

La moyenne des salaires des instituteurs et des institutrices dans les différents cantons de la Suisse est comme suit :

Cantons	Maitres	Maitresses
Bâle :	\$512	\$244
Zurich :	356	288
Genève :	348	196
Berne :	220	164
Valais :	68	52

L'augmentation des salaires, tant pour les maîtres que pour les maitresses, est donné comme suit :

Bâle 30% ; Zurich 56% ; Genève 68% ; Berne 29% ; Valais 75% ; ce qui donne une moyenne d'augmentation pour toute la Suisse de 42% pour les hommes et de 38% pour les femmes.

Les salaires payés à Paris sont comme suit : Ecoles de garçons ; instituteurs, 1ère classe, 10 à 4,500 francs, plus le logement ; 2° classe, 20 à 4,200, frs, plus le logement ; 3° classe, 30 à 3,900 frs ; 4° classe, 40 à 3,600 frs ; 5° classe, un nombre indéterminé à 3,300 frs. Ecoles de filles, institutrices ; 1ère classe, 15 à 3,750 frs ; 2° classe, 25 à 3,500 frs ; 3° classe, 35 à 3,250 frs ; 4° classe, 45 à 370 ; cinquième classe, un nombre indéterminé à 2,750 frs. Ecoles maternelles, instituteurs ; enfants de 2 à 6 ans : 1ère classe, 10 à 3,750 frs ; 2° classe, 20 à 3,500 frs ; 3° classe, 30 à 3,250 frs ; 4° classe, 35 à 3,000 frs ; 5° classe, nombre indéterminé à 2,750 frs. Assistants garçons : 1ère classe, 100 à 3,000 frs ; 2° classe, 150 à 2,700 frs ; 3° classe, 200 à 2,400 frs ; 4° classe, 250 à 2,100 frs ; 5° classe, nombre indéterminé à 1800 francs. Assistantes : 1ère classe, 100 à 2,500 frs ; 2° classe, 150 à 2,250 frs ; 3° classe, 200 à 2,000 frs ; 4° classe, 250 à 1,750 frs ; 5° classe, nombre indéterminé à 1,500 frs. Ecoles maternelles, assistants ; 1ère classe,

15 à 250 frs ; 2^e classe, 30 à 2,250 frs ; 3^e classe, 45 à 2,000 frs ; 4^e classe, 60 à 1,750 frs ; 5^e classe, nombre indéterminé à 1,500 frs.

Chaque instituteur ou institutrice a son logement ou une indemnité équivalente, qui est de 800 frs pour les directeurs et 600 frs pour les assistants. Dans chaque école comptant plus de 500 élèves, garçons ou filles, il y a un premier assistant dont le salaire est de 3,500 frs pour les hommes et 3,300 pour les femmes ; les premiers sont au nombre de 20 et les secondes 10. De plus, il y a cinquante instituteurs et institutrices supplémentaires pour remplacer les malades ou les absents. Les hommes ont un salaire de 1200 frs, et les femmes 1000 frs, et en outre une indemnité de cinq francs pour chaque jour de travail.

Dans quelque-uns des Etats-Unis, les instituteurs sont payés mensuellement, d'après l'échelle suivante :

Etats	Instituteurs, \$	Institutrices, \$	Nombre moyen de jours d'école.
Illinois	46.86	37.76	150
Maine	7.59	22.40	117
Massachusetts	102.90	35.32	178
Michigan	41.56	27.44	147
New-York	43.28		176
Ohio	39.00	29.00	155
Pennsylvanie	35.12	28.89	154
Wisconsin	38.91	25.40	175

Ces chiffres nous permettent d'établir une comparaison entre les salaires des instituteurs de la Suisse, de Paris, des Etats-Unis, et ceux du Canada. D'après les statistiques du ministre de l'Instruction publique d'Ontario pour 1884, on trouve que le plus haut salaire est de \$1200, c'est-à-dire une augmentation de 20% depuis neuf ans. La moyenne des salaires des instituteurs de la province d'Ontario est de \$426, formant une augmentation moyenne de 10% pendant la même période. La moyenne des salaires des institutrices est de \$279, ou une augmentation de 8%. Les instituteurs de la campagne ont un salaire moyen de \$404 et les institutrices \$264 ; augmentation, 10% dans les deux cas.

Dans les principales villes, il est de \$791 pour les hommes et de \$364 pour les femmes, augmentation 9 et 16 pour cent respectivement. Dans les villes moins importantes, il est de \$612 pour les premiers, et \$283 pour les secondes, augmentation 8 et 6 pour cent.

Un fait notable, tant pour la Suisse que pour le Canada (Ontario), c'est que depuis neuf ans les salaires ont augmenté dans les deux pays. L'augmentation a cependant été plus grande dans le premier, puisque la plus grande au Canada a été de 20% tandis qu'en Suisse elle a atteint dans un cas, 85%.

RECUEIL DE LECONS DE CHOSES

— A —

L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES, MODÈLES
ET ACADÉMIQUES, DES COLLÈGES,
COUVENTS, ETC., ETC.

PAR J. B. CLOUTIER,

Professeur à l'école normale Laval et Rédacteur de
"L'Enseignement primaire".

Ce livre est indispensable à tous les instituteurs et institutrices qui ont à cœur de se conformer au désir du Conseil de l'Instruction publique au sujet des leçons de choses.

En vente chez tous les libraires de Québec et chez MM. Cadieux et Derome, J. B. Rolland, Beauchemin et Valois, à Montréal.

LIVRES CLASSIQUES

GRAMMAIRE DE LHOMOND

AVEC SYNTAXE

REVUE PAR J. B. CLOUTIER

DEVOIRS GRAMMATICAUX

PAR LE MÊME